

# **RAPPORT N° 109**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Pour une politique communale de la jeunesse, répondant au postulat de Mme Margaux Carron et consorts du 10 décembre 2012 « pour la création d'un lieu dédié aux jeunes »**

**Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz**

Nyon, le 6 mai 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Un postulat « pour la création d'un lieu dédié aux jeunes » a été déposé par Margaux Carron et consorts le 10 décembre 2012 et renvoyé séance tenante à la Municipalité pour étude et rapport.

Le postulat fait le constat que les jeunes se rendent sur les places et autres lieux publics pour se rencontrer, dès lors qu'ils sont dépourvus de lieux adéquats qui leur permettraient de se retrouver. La création d'une maison pour jeunes serait de nature à éviter les désagréments provoqués par le regroupement des jeunes sur les places de la Ville. Les postulants, tout en exprimant les paradoxes de l'adolescence et l'importance de la vie sociale de cette tranche d'âge, émettent quelques pistes sur l'emplacement idéal pour un tel lieu, ainsi que la manière dont il pourrait être géré.

Plutôt que d'apporter une réponse centrée uniquement sur une maison de jeunes, la Municipalité a souhaité étendre la réflexion sur la problématique de la jeunesse de la Ville prise dans sa globalité, qui ne se limite pas seulement à la question de locaux qui seraient mis à disposition. En effet, le postulat déposé questionne sur la situation des jeunes aujourd'hui et sur les besoins qu'ils expriment.

Si pour certains, la jeunesse est le plus souvent source de désagréments, il n'en va pas de même pour la Municipalité qui la considère comme une chance.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de saisir l'opportunité de ce rapport en présentant la politique « jeunesse » qu'elle entend conduire, politique qui intègre bien entendu la demande de locaux exprimée au travers de ce postulat.

En premier lieu, ce rapport présente les cadres fédéraux, cantonaux et communaux, sur lesquels une politique de la jeunesse doit s'appuyer pour le développement de toutes actions qui visent le « mieux vivre » de la jeunesse. En second lieu, il met en avant quelques considérations sur la situation de la jeunesse d'aujourd'hui dans notre région, confrontée à la violence, à l'alcool, aux produits stupéfiants, et ... à son temps libre. Troisièmement, il donne les contours de la politique communale de la jeunesse en décrivant son contenu : les missions, les prestations qui en découlent, et les outils et moyens à disposition de la Commune.

### **Une politique jeunesse**

Le contexte social et économique a considérablement évolué ces 20 dernières années apportant des changements qui se répercutent sur la période charnière que représente la "jeunesse", dans des domaines aussi variés que la structure sociale et familiale, la mixité sociale et la migration, ou encore les nouvelles technologies et les contraintes que l'école, la formation et l'économie imposent aux jeunes.

De même que les réalités vécues par les jeunes se diversifient et que leurs conditions de vie sont influencées par de nombreux facteurs, la jeunesse constitue toujours plus un groupe non homogène. "Les jeunes" se distinguent tant par leur âge, leur sexe, leur origine et leur classe sociale, que par leur aptitude scolaire ou sociale, notamment.

Une politique communale de la jeunesse doit viser aussi bien la jeunesse dans son ensemble, que les jeunes rencontrant des difficultés particulières liées à leur situation socio-économique ou à leur intégration sociale. Elle repose sur les bases législatives cantonales et fédérales et se développe en harmonie avec les programmes de la Confédération et du Canton de Vaud. De plus, elle doit se concevoir au niveau régional car "les jeunes" présents dans la ville viennent de l'ensemble de la région.

**Le cadre fédéral :**

La pierre angulaire de la politique de l'enfance et de la jeunesse est le rapport<sup>1</sup> « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse », adopté le 27 août 2008. Le gouvernement fédéral a défini les éléments suivants comme objectifs de sa politique :

- politique de protection (environnement et dangers qui en découlent) ;
- politique de promotion de l'épanouissement et de l'autonomie (développement de compétences sociales, autonomie et responsabilité sociale) ;
- politique de la participation et de la codécision (implication des jeunes, en tant que sujet autonome et promoteur de solution novatrice face aux problèmes sociaux).

Dans son rapport sur le temps libre, les espaces libres et le mouvement pour les enfants et les jeunes (« Et puis la journée est finie ») de juin 2005, la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), s'agissant du rôle des communes, fait notamment les recommandations suivantes :

- promouvoir consciemment la mise en jachère de l'aménagement de l'espace ;
- trouver ou créer des lieux qui ne soient pas attribués à des groupes particuliers ;
- laisser des espaces pour « traîner » ;
- faire participer les jeunes ;
- autoriser les risques (mais non les dangers) ;
- créer des places de jeux à proximité immédiate des habitations ;
- mettre à disposition des lieux ;
- ouvrir plus largement l'accès aux infrastructures sportives.

**Le cadre cantonal :**

Dans le canton de Vaud, nous retiendrons la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) qui reprend les grands axes développés au plan fédéral. Elle a pour objectif d'instituer une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse, menée conjointement par l'Etat et les communes et qui vise d'une part à amener les jeunes à prendre leur place au sein de la société, d'autre part à donner une base légale aux ressources financières mises à disposition des jeunes par l'Etat (associations de jeunesse, scouts, etc.). Les premières mesures qui en découlent ont vu le jour avec la désignation en février 2011 d'un répondant « jeunesse » cantonal et d'une commission de jeunes, composée de 25 jeunes du canton dont 3 domiciliés dans le district de Nyon.

Ci-dessous les articles (10 et 11) qui concernent les communes.

**Le cadre communal:**

*Art. 10 Compétences communales*

- 1 *Les communes prennent les mesures nécessaires de soutien aux activités des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.*
- 2 *Elles le font par exemple :*
  - *en désignant une personne de référence pour le soutien aux activités de la jeunesse ;*
  - *en développant leur collaboration avec les organisations de jeunesse locales ou régionales ;*
  - *en facilitant la réalisation d'activités de jeunesse communales ou régionales.*
- 3 *Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional.*

---

<sup>1</sup> Ce rapport est disponible sous :  
[http://www.bsv.admin.ch/themen/kinder\\_jugend\\_alter/00065/index.html?lang=fr](http://www.bsv.admin.ch/themen/kinder_jugend_alter/00065/index.html?lang=fr)

*Art. 11 Expériences participatives au niveau communal*

- 1 *Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.*
- 2 *Elles le font par exemple :*
  - *en mettant à disposition des espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels, de participation des enfants et des jeunes à la vie communale ;*
  - *en associant des délégations d'enfants ou de jeunes à l'élaboration de projets communaux ou de quartiers les concernant ;*
  - *en développant des collaborations au niveau intercommunal ou régional.*

## **2. La jeunesse aujourd'hui**

---

### **2.1 Définition**

Donner une seule définition de la jeunesse aujourd'hui serait périlleux, au vu de son extrême diversité. On peut dire qu'elle se situe entre 10 à 25 ans, issue de milieux socioculturels variés. Les jeunes consacrent leur temps libre à une grande diversité d'activités sportives, culturelles, voire politiques ou sociales. Ils consacrent de plus en plus de temps aux activités de type informatique, réseaux sociaux, Internet et jeux en ligne. Ils vont néanmoins continuer à se réunir en petits groupes, sur les places publiques, juste pour le plaisir de passer du temps ensemble.

Pendant cette tranche de vie, l'adolescent(e) va s'éloigner du modèle familial pour s'engager dans une vie sociale avec ses pairs. Ces événements lui permettront de se créer une identité propre, nécessaire pour devenir un adulte capable de relations interpersonnelles, inscrites dans une perspective professionnelle et structurées par des valeurs et un rapport clair à l'autre sexe. Cette période est caractérisée par des mouvements contradictoires comme les besoins d'indépendance et d'appartenance et peut mettre les parents et les autres adultes à rude épreuve. Si la très grande majorité de la jeunesse est bien intégrée socialement, une minorité se montre plus rebelle et peut passer par une période de « rupture » avec la famille ou l'école.

Actuellement, les jeunes nyonnais âgés de 10 à 25 ans sont environ 3'500. Dans le cadre de certains événements ou manifestations, il faut tenir compte des jeunes non nyonnais qui étudient au gymnase ou à l'EPCN (1'400 élèves au gymnase et 500 à l'EPCN), et dont la présence sur les places publiques est importante.

### **2.2 Les jeunes et l'espace public**

Que ce soit par le biais du postulat "pour la création d'un lieu dédié aux jeunes" ou à travers d'autres interventions politiques liées à la consommation d'alcool et aux incivilités, on perçoit aujourd'hui un malaise autour de l'occupation de l'espace public par les jeunes.

La visibilité des jeunes dans ces espaces est liée au temps important qu'ils y passent mais aussi aux nuisances éventuelles qu'ils créent (bruit, déchets, etc.). La Ville, et plus généralement l'espace public, sont des lieux de socialisation importants et le regard des adultes bienveillant ou stigmatisant joue un rôle dans l'acquisition d'une identité "publique" qui mène à l'âge adulte. L'espace public représente un "entre-deux", plus libre que l'école, la société sportive ou la maison, où les jeunes peuvent se retrouver et se « frotter » au monde des adultes sans contrôle direct (parents, enseignants ou entraîneurs). Le comportement des jeunes dans ce contexte ne provoque en général pas de réaction du public, même si les attroupements sont parfois mal vus et inquiétants (proche de la gare ou en ville, squat de parc ou de bancs publics, etc.). Toutefois, certains comportements posent effectivement problème (incivilités diverses) ou interpellent sur les risques pour la santé (consommation excessive d'alcool ou de produits stupéfiants).

Si l'espace public appartient à tout le monde, son occupation peut générer des tensions entre différents groupes (jeunes, habitants, services concernés, autorités politiques), qui n'ont pas la même conception des règles de comportement à adopter, ni la tolérance nécessaire face aux désagréments. Seules la concertation et la médiation avec l'ensemble des intervenants permettent d'améliorer la cohabitation. La tentation peut être forte de fermer l'accès à l'espace public, ce qui a pour conséquence logique de déplacer le problème ailleurs, sans le résoudre.

Dans le cadre d'une réflexion autour de ces questions, les professionnels romands (GREA, 2010)<sup>2</sup> ont relevé l'importance pour les jeunes de se créer des espaces propres, hors des cadres économiques (p. ex. : bars) ou institutionnels (p. ex. : centres ou offres de loisirs).

### **2.3 Les jeunes et le temps libre**

Joël Zaffran, sociologue français spécialiste de l'adolescent, apporte l'éclairage suivant : si le « temps libre » exerce aujourd'hui une concurrence au « temps scolaire », il s'agit de favoriser la cohérence et la complémentarité de ces temps en collaborant étroitement avec les écoles et le milieu associatif.

*« Pourquoi les adolescent-e-s ne vont-ils pas là où l'on voudrait qu'ils aillent et pourquoi ne font-ils pas ce que l'on voudrait qu'ils fassent ?*

*Le désintérêt pour les structures de loisirs organisés n'ont de cesse d'interpeller les acteurs publics »<sup>3</sup>.*

Le travail de Joël Zaffran interpelle la politique du temps libre et invite les acteurs publics à l'envisager, de concert avec les parents et les adolescent(e)s, dans le sens d'une possibilité offerte à ces derniers, de disposer d'un temps à soi sans qu'il ne devienne un temps désocialisé. Tel est l'enjeu d'une politique de temps libre : donner aux bénéficiaires les moyens d'être autonomes par du temps libre, du temps à soi.

On retrouve ici les objectifs, décrits dans les textes présentés plus haut, visant la promotion de la jeunesse et le développement d'expériences participatives.

### **2.4 Les jeunes et la violence**

S'agissant de la violence des jeunes, l'étude récente du criminologue Denis Ribeaud<sup>4</sup>, professeur à l'EPF de Zurich, montre que la violence entre jeunes n'aurait pas augmenté ces 20 dernières années, hormis celle qui s'exerce dans l'espace public lors de sorties nocturnes.

Elle concernerait principalement les plus âgés, après 17 ans, et serait liée à des changements structurels tels que l'ouverture plus tardive des débits de boissons et l'augmentation de l'offre de transports publics nocturnes.

### **2.5 Les jeunes et l'alcool**

S'agissant de cette question particulière, nous pouvons apporter les précisions suivantes en nous basant sur le document précité<sup>2</sup>.

Pour les plus jeunes, l'alcool peut être une « initiation sauvage » qui se déroule chez l'un d'entre eux un après-midi ou sur le chemin de l'école. Si cette initiation n'est pas sans risque, elle ne se répète en principe pas.

---

<sup>2</sup> Jeunes, alcool et espaces publics, un concept interprofessionnel d'intervention, RADIX, Lausanne 2012

<sup>3</sup> Le temps de l'adolescence, Entre contrainte et liberté Joël Zaffran, Essai, novembre 2010

<sup>4</sup> Evolution des comportements violents chez les jeunes ces 20 dernières années, *Denis Ribeaud*, article paru dans "sécurité sociale 1/2013

Concernant les adolescents, les nouveaux produits et comportements de consommation sont perçus comme des ingrédients nécessaires à la vie sociale. Dans ces moments festifs, les jeunes comme les adultes disent boire pour les raisons suivantes

- être ensemble ;
- s'amuser, faire la fête (seuls quelques-uns parmi eux ont l'intention de se saouler) ;
- la pression du groupe ;
- les soucis quotidiens.

Faute de moyens, ou n'ayant pas accès aux établissements publics, les adolescents vont plus facilement consommer dans divers types d'espaces publics, parfois en dehors de tout cadre festif. Ainsi, certains jeunes vont plutôt rester dans leur quartier et consommer entre eux, marquant un territoire. D'autres vont consommer avant de sortir afin d'attendre le niveau d'ébriété qui leur convient. D'autres encore vont consommer à proximité des soirées ou établissements, marquant leur différence en restant à distance.

Outre cette consommation « festive », l'alcool peut aussi être une prise de risque et pose alors la question du transport et des compétences des proches en cas d'hyper alcoolisation par exemple. Reste encore l'alcool « refuge » qui traduit un malaise et implique une prise en charge sur le long terme.

## **2.6 De la prévention à la répression**

Dans ce texte, s'agissant du rôle des différents acteurs de la ville, on lit encore la précision suivante:

*« Les messages de réduction des risques et la promotion de la santé se font en début de soirée, ou tout au long de l'année par le travail de proximité. Les acteurs du social traitent « les problèmes que les jeunes ont », la police s'occupe « des problèmes que les jeunes font ». L'un accompagne le jeune et son environnement, l'autre gère une question et est centré sur la solution. Tous deux, pour obtenir des résultats, doivent cultiver un lien avec les personnes concernées et affirmer des limites, des positionnements clairs. »*

## **3. Les missions et prestations du secteur « Jeunesse et EnVie de quartier »**

---

### **3.1 Les missions**

Face à ces constats et ces définitions, les missions et le rôle du secteur "Jeunesse et EnVie de quartier" de la ville de Nyon sont les suivants:

- accompagner les jeunes dans le développement de leur confiance, de leur responsabilité et de leur autonomie en soutenant des projets individuels et collectifs ;
- coordonner et implanter des actions de prévention des risques inhérents à la "condition d'adolescents" ;
- promouvoir l'intégration interculturelle et intergénérationnelle ;
- organiser et gérer des activités de loisirs ;
- favoriser l'insertion professionnelle.

La volonté politique d'inscrire les actions du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ) dans les quartiers de la Ville a une incidence sur l'approche des prestations à destination de la jeunesse. En effet, le public "jeune" doit être considéré aujourd'hui comme un « acteur » prépondérant dans la vie de la cité et des quartiers. Les ressources et les prestations sont déployées sur plusieurs sites ou locaux de quartier : il ne s'agit plus de développer une offre au centre-ville et d'y attendre les jeunes, mais bien d'orienter les prestations vers les jeunes, là où se situe la demande, directement dans les quartiers. Cette nouvelle façon d'agir

met la vie de quartier et le « mieux vivre ensemble » au centre des préoccupations et invite les habitants à y participer quels que soient leur âge et leur origine. Des locaux et des événements festifs partagés entre tous permettent aux habitants de se connaître et de se reconnaître comme acteurs dans leur lieu de vie. On se situe alors clairement dans l'intergénérationnel et l'interculturel, voire dans le communautaire.

Il est important de préciser que la Commune n'est de loin pas le seul acteur à proposer des activités à l'intention de ce public. L'offre de loisirs, culturelle, sportive ou autres est importante à Nyon et dans le district et les possibilités de collaborer avec des associations comme le Passeport vacances ou l'Association des Arts Créatifs (ADAC) sont nombreuses et doivent être favorisées. La politique mise en place par la Ville doit s'inscrire dans la complémentarité, que ce soit sur les thèmes ou sur les publics.

### **3.2 Les prestations**

Les prestations concrètes qui découlent des missions décrites ci-dessus offrent toute une palette d'activités « support ». Elles se déroulent dans plusieurs lieux, impliquent divers métiers et des collaborations avec différents partenaires, détaillés ci-après.

#### **3.2.1 Mise en place des actions / prestations**

- **Confiance - responsabilité et autonomie (voir mission 3.1.a)**
  - accueil des élèves au CANYON, animations et devoirs ;
  - accueil libre dans les locaux de quartiers ;
  - accueil à l'Esp'Asse jeunes ;
  - offre de « sports libres » ;
  - accompagnement individuel par un travailleur social ;
  - permanence dans les écoles secondaires ;
  - actions de promotion de la participation (forum, soutien de projets collectifs).
  
- **Actions de prévention des risques (voir mission 3.1.b)**
  - approche des jeunes en lien avec l'occupation de l'espace public (sensibilisation) ;
  - info et soutien à la parentalité (petit memento - jardin des parents - groupe de parents d'ados consommateurs de substances) ;
  - promotion du sport libre en salle et ouverture libre des salles de musculation ;
  - soutien aux pratiques sportives spontanées (terrains multisports, skatepark, terrains de foot, espaces de jeux) ;
  - soutien aux activités extrascolaires ouvertes et libres ;
  - travail sur la violence en collaboration avec les écoles (ateliers dans les classes) ;
  - actions de prévention en lien avec la consommation de substances (prévention lors des soirées informelles, soutien individuel et renvoi aux structures du réseau) ;
  - groupe de travail interservices, groupe préfet, Railfair (incivilité/respect) ;
  - coordination, collaboration et promotion inter-cantonale (délégué jeunesse).
  
- **Promotion de l'intégration (voir mission 3.1.c)**
  - accueil, animations, projets de quartier dans les locaux de quartier ;
  - travail communautaire (connaissance, appartenance) ;
  - prestation « Anime ton quartier » ;
  - programme "chaises longues" dans les parcs et à la plage ;
  - organisation de la semaine de lutte contre le racisme ;
  - projet "Mon quartier, ma ville" en collaboration avec le gymnase.

- Activités de loisirs (**voir mission 3.1.d**)
  - pendant les vacances scolaires: vacances d'ados, centre aéré des Allévays, camps, activités à la carte, passeport vacances ;
  - en période scolaire: ateliers, accueil libre, activités culturelles.
- Insertion professionnelle (**voir mission 3.1.e**)
  - accompagnement individuel ;
  - cours "coup de pouce" ;
  - accompagnement classes de développement.

### **3.2.2 Les locaux**

En préambule, il est nécessaire de préciser que la Municipalité partage l'interrogation sur l'utilité d'un lieu "spécifique jeune" avec les postulants. L'équipe jeunesse du SASEJ avait lancé un questionnaire peu avant le dépôt du postulat afin de sonder les nyonnais âgés de 15 ans et plus sur la question de la mise à disposition d'un local qui leur serait réservé. L'avis d'un échantillon de 70 jeunes, composé de 71% de garçons pour 29% de filles et de 78% de Nyonnais pour 22% de jeunes du district, a été récolté. Bien que peu représentatif de l'ensemble de la jeunesse, ce groupe a fourni toutefois des indications intéressantes qui vont dans le sens du postulat. En effet, le manque de locaux pour les jeunes est mis en avant par 91% des sondés. S'agissant de l'équipement attendu, ils sont nombreux à demander des accès à Internet, des jeux d'écran et une télévision, un billard, un babyfoot et/ou une table de ping-pong, soit des éléments repris dans le postulat. Par contre, s'agissant de la consommation d'alcool sur place, elle n'est pas souhaitée.

A la suite de ce sondage, et alors qu'une opportunité se présentait, un local a été ouvert dans les locaux de l'Esp'Asse, à la route de l'Etraz, début 2013. Les postulants émettent la bonne idée de situer un tel lieu à proximité d'un skateparc afin de créer un site affecté aux activités jeunesse, ce qui n'est pas réalisable aujourd'hui en l'absence de skateparc. Par contre, l'Esp'Asse, centré et facilement atteignable, représente une alternative intéressante. Pour l'instant l'accueil a lieu le vendredi en début de soirée et le samedi après-midi, à la demande des jeunes qui le fréquentent. Des canapés, un babyfoot, une table de ping-pong, un écran, des ordinateurs et autres sont à disposition. Les jeunes s'organisent pour y consommer des snacks et boissons à prix coûtant. Un travailleur social de l'équipe jeunesse assure une présence et une écoute permanentes.

Il est intéressant de rappeler que des expériences de locaux en autogestion par et pour les jeunes ont été menées à Nyon (Roulotte des Plantaz, local Redoute) avec des résultats contrastés. En effet, si ces lieux sont porteurs pour les initiateurs du projet, ça ne semble pas être le cas pour ceux qui leur succèdent. Ainsi, ils ont été fermés ou réorientés faute d'implication suffisante et suite à quelques incivilités.

L'ouverture des salles de gymnastique en libre accès le samedi soir pendant la saison froide répond également à un besoin de se retrouver entre jeunes en dehors des clubs de sports, bars ou autres. Cette offre très informelle représente un « lieu dédié aux jeunes » apprécié par la cinquantaine de personnes qui la fréquentent régulièrement.

Le développement de nouveaux quartiers et de nouvelles infrastructures devrait permettre d'élargir les lieux d'accueil pour les jeunes dans des espaces et des temps qui leur soient réservés au sein de maisons de quartier et/ou de la culture (Marens-Couchant, Mangettes).

Depuis une vingtaine d'années, le Centre d'animation des jeunes (CAJN devenu CANYON) centralisait l'ensemble des prestations offertes à cette population. Toutefois, le profil des professionnels et les missions se sont élargis depuis 2003, et le rôle du CANYON a évolué vers une clientèle plus jeune (10 à 12 ans) à la recherche d'un espace de tranquillité pour faire ses devoirs et de jeux adaptés à cette tranche d'âge. Les plus âgés sont moins intéressés à la



structure du CANYON, qui est une maison avec des petites pièces plutôt adaptée à des activités organisées de type ateliers créatifs, par exemple.

### **3.2.3 Les métiers**

Afin de délivrer les prestations en faveur de la jeunesse, il est nécessaire d'avoir des collaborateurs aux profils multiples, soit :

- responsable du secteur jeunesse au SASEJ : participe à la mise en place de la politique jeunesse, coordonne les activités, accompagne le développement des actions et représente l'équipe ;
- animateur/trice : crée un cadre à l'intérieur duquel peuvent s'organiser des activités variées, répondre aux envies des jeunes et les mettre en place avec eux ;
- travailleur/euse social/e : va à la rencontre des jeunes dans leur environnement/quartier ou par le biais de projet pour préserver ou développer les liens sociaux ;
- conseillère école-famille : favorise la collaboration entre les familles, les écoles et les intervenants extérieurs, favorise la transition entre l'école et l'apprentissage d'un métier.

### **3.2.4 Les partenaires**

De nombreuses collaborations sont nécessaires pour la mise en place des prestations, avec les partenaires suivants :

- Internes :
  - service des sports, manifestations et maintenance (fêtes de quartier, responsable des salles de sport) ;
  - service des travaux et environnement (déchets, incivilités, environnement) ;
  - police (incivilités, prévention et répression) ;
  - développement durable (politique de quartier) ;
  - service architecture et bâtiments (Allévays et divers locaux).
- Régionaux :
  - groupe prévention mis en place par le Préfet ;
  - Régionyon ;
  - d'autres communes du district.
- Cantonaux :
  - les écoles et les PPLS (psychologues, psychomotriciens, logopédistes) ;
  - Pro Familia (planning familial) ;
  - Pro Juventute (passeport vacances, soutien financier) ;
  - le SEMO (semestre de motivation) ;
  - le Relais (organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficultés) ;
  - DEPART (programme cantonal de repérage, évaluation et accompagnement d'adolescents consommateurs de substances).
- Autres :
  - CFF : Railfair (parrains et marraines de gare) ;
  - Pro Senectute (Quartiers solidaires).

### 3.3 L'équipe

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition des postes qui permet de mettre en place la politique "Jeunesse et EnVie de quartier" de la Ville, telle que décrite dans le présent rapport.

L'augmentation de 1 EPT entre 2010 et 2012 a été autorisée par le Conseil Communal via le préavis N° 191 de novembre 2010 concernant « Des mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité ».

<b>Equipe jeunesse (évolution de la répartition des postes)</b>		
<b>Fonction/métier</b>	<b>Situation en mars 2010 (EPT)</b>	<b>Situation en automne 2012 (EPT)</b>
Responsable équipe jeunesse, intégration et EnVie de quartier	50	60
Conseil Ecole Famille (ado)	50	50
Intégration	0	50
Travail social (TS) Nyon	140	120
Animation CANYON	170	80
Animation Quartier	0	120
Moniteur	0	30
<b>Total</b>	<b>410%</b>	<b>510%</b>

Certains documents concernant les métiers et les prestations de l'équipe jeunesse sont également disponibles sur *nyon.ch* : <http://www.nyon.ch/fr/vivre/enfance-jeunesse/>.

## 4. Conclusions

Elaborer une politique de la jeunesse est aujourd'hui indispensable si l'on veut répondre aux nombreux défis qui accompagnent les jeunes dans leur quête d'autonomie et d'intégration dans la cité. Cette politique repose sur les missions, déclinées en prestations, délivrées par l'équipe jeunesse du SASEJ.

L'ouverture d'une « maison de jeunes » telle que demandée par le postulat est envisagée par la Municipalité qui ne manquera pas de saisir les opportunités qui se présenteront dans les quartiers qui se développent. L'ouverture du local pour jeunes de l'Esp'Asse en début d'année marque cette volonté de mettre à disposition des lieux de rencontre réservés aux jeunes. Toutefois, on l'a vu, ce type d'infrastructures ne remplacera pas le « sitting » de jeunes sur les places publiques ou dans les parcs. La jeunesse a aussi besoin d'espaces publics dans lesquels elle peut se retrouver sans contrainte, sans surveillance, sans contrôle de l'adulte, même s'il se veut bienveillant.

Un espace urbain offrant une palette d'activités, affecté à la jeunesse en général tel que le suggère les postulants, doit être considéré comme un « outil » ou un support visant à remplir les missions de prévention et d'accompagnement vers l'âge adulte.

Les prestations doivent couvrir des besoins aussi différents que la prise en charge individuelle, la prévention des risques liés à la consommation d'alcool ou encore la mise sur pied d'activités pour les jeunes adolescents pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs, par le biais de cette politique, la Municipalité exprime également sa volonté de ne pas oublier la jeunesse dans ses projets de plans de quartier qui permettront d'accueillir progressivement plus de 5'000 habitants supplémentaires jusqu'en 2020. L'intention est claire, la Municipalité exprime haut et fort que le développement de nouveaux quartiers devra être intergénérationnel et interculturel en favorisant la mixité socio-économique de ses habitants. Ces derniers, jeunes y compris, seront les acteurs et les garants du « mieux vivre ensemble ».

La construction projetée d'un centre de loisirs et de culture à Marens-Couchant et d'un autre plus tard dans le quartier des Mangettes permettront d'expérimenter les prestations mises en place en faveur de la jeunesse et, au besoin, de les renforcer ou les adapter.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport N°109 concernant «Pour une politique communale de la jeunesse », répondant au postulat de Mme Margaux Carron et consorts du 10 décembre 2012 « pour la création d'un lieu dédié jeunes »

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- de prendre acte du rapport N° 109 « Pour une politique communale de la jeunesse » répondant au postulat de Mme Margaux Carron et consorts du 10 décembre 2012, « pour la création d'un lieu dédié aux jeunes »

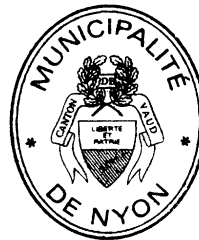
Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



Christian Gobat

## **Annexes**

---

-

### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

Municipale déléguée	Mme Stéphanie SCHMUTZ
Date	Mardi 11 juin 2013 à 19h30
Lieu	Salle de conférences du SASEJ